

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2012**

*

*

*

*

(Sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal)

Le dix février deux mille douze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur Gérard SOULIER*, Premier Adjoint, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 3 février 2012 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Riom Communauté : modifications statutaires
- 2 – Compte de Gestion 2011 pour le budget principal et les budgets annexes
- 3 – Compte Administratif 2011 pour le budget principal et les budgets annexes
- 4 – Affectation des résultats de fonctionnement 2011
- 5 – Taux des impôts locaux
- 6 – Vote du Budget Principal 2012 / Budgets annexes
- 7 – Salle Dumoulin : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2008-1
- 8 – Archives Municipales : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2010-01
- 9 – Serres municipales : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2010-02
- 10 – Cuisine centrale : autorisation de programme n° 4
- 11 – Eclairage public : marché entretien et maintenance des installations d'éclairage public, des feux de signalisation, de l'éclairage des installations sportives et des branchements des abris-bus
- 12 – Location de conteneurs, enlèvement et traitement de déchets : convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande
- 13 – Avenue du Commandant Madeline : avenant pour travaux et prolongation de délai
- 14 – Faubourg Layat : travaux de réaménagement – demande de subventions
- 15 – Liste des marchés conclus en 2011
- 16 – Tableau des effectifs 2011 : création et suppression de poste
- 17 – Tableau des effectifs 2012 : création d'un emploi de non titulaire
- 18 – Comité des Œuvres Sociales du personnel (C. O. S.) : subvention 2012 : avenant à la convention
- 19 – Projet de centre pénitentiaire : mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour les besoins de la mise en œuvre du projet : avis du Conseil Municipal
- 20 – Zone humide de Cerey : convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
- 21 – Colonie de Notre Dame de Monts : vente
- 22 – La Chabanne : cession d'un terrain au Conseil Régional
- 23 – Rue des Vignes Froides : échange de terrains
- 24 – 2 rue Antoine Caux : convention de mise à disposition de la Croix Rouge
- 25 – Chalucet : reprise du bail à complant – agrément du nouveau complanteur
- 26 – Bâtiments communaux : demandes d'autorisation d'urbanisme
- 27 – Politique foncière de la Ville : bilan annuel 2011 des acquisitions et cessions immobilières
- 28 – Centres sociaux - subventions 2012 : avenants aux conventions
- 29 – Maison des associations : mise à disposition de locaux permanents – année 2011-2012
- 30 – Fonds d'Initiatives Culturelles : association « Le Champ des Notes »
- 31 – Utilisation des installations sportives couvertes par les collèges riomais : modification des termes des conventions tripartites
- 32 – Quotient Familial : barème 2012
- 33 – Quotient Familial : règlement au 1^{er} mars 2012
- 34 – Partenariat avec l'A.A.R.J. - subvention 2012 : avenant à la convention
- 35 – Matériel scolaire : demande de subvention
- 36 – Rapport annuel 2010 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.)
- 37 – EPF-SMAF : adhésion de collectivités
- 38 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – période d'octobre 2011 à janvier 2012

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. SOULIER, Premier Adjoint

Mme AMARA (à partir de la question n° 3), M. BARDY, MMES BOUCHON, BOURDIM (à partir de la question n° 3), CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, GIROUX, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO (à partir de la question n° 3), LACHASSINE ROCHE, MACHANEK, MOLLON (jusqu'à la question n° 28), M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX (à partir de la question n° 7), M. RESSOUCHE, Mme RICHTIN, M. TOURNUT (jusqu'à la question n° 30).

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente jusqu'à la question n° 2
 Mme Atika BOURDIM, Conseillère Municipale, absente jusqu'à la question n° 2
 M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à M. DEAT
 Mme Magali GOTHON, Conseillère Municipale, absente
 M. Christian GRANGEON, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à B. RESSOUCHE
 M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à S. MACHANEK
 Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, absente jusqu'à la question n° 2
 Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint, absente
 Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale, absente à partir de la question n° 29
 Mme Elizabeth MONTFORT, Conseillère Municipale, absente
 Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale Déléguée, absent jusqu'à la question n° 6
 Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale, absente
 M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J. DIOGON
 M. Jean SIRY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J. DUBREUIL
 M. Fabien TOURNUT, Conseiller Municipal, absent à partir de la question n° 31
 M. Jean-Claude ZICOLA, Maire, a donné pouvoir à G. SOULIER

< > < > < > < > >

Monsieur Gilles GIROUX ayant été désigné secrétaire de séance, le Premier Adjoint a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 16 décembre 2011. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – RIOM COMMUNAUTE : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Rapporteur : Gérard SOULIER

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur différentes modifications des statuts de la Communauté de Communes.

La première modification concerne la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » : ajout du PIG dans la liste des actions visant à l'amélioration de l'habitat et plus particulièrement les hébergements et logements de personnes en grandes difficultés.

La seconde concerne la compétence « Création, aménagement et entretien des voiries communautaires » : précision du tracé de la voirie interne du lotissement de logements sociaux à Saulnat et ajout en annexe C du carrefour giratoire sur la RD 211 au droit de l'accès à la déchetterie

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications statutaires de Riom Communauté.**

2 – COMPTE DE GESTION 2011 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Josiane FABRE

Le Compte de Gestion 2011 a été établi par le Trésorier Principal. Un contrôle simultané et réciproque de ce document avec le Compte Administratif a permis de constater leur exacte concordance et ce pour tous les budgets.

➡ **A l'unanimité (2 abstentions), le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion du Trésorier Principal.**

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Josiane FABRE

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2011, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées.

Ainsi l'excédent de recettes sur la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement en section d'investissement.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : (fournitures et consommation courantes, prestations de services, petit entretien, rémunération du personnel, participation aux charges d'organismes extérieurs, subventions aux associations, paiement des intérêts d'emprunts et autres charges exceptionnelles).

Les produits de la section de fonctionnement proviennent des ressources régulières (produits d'exploitation des services publics à caractère administratif, produits d'occupation ou d'utilisation du domaine public, dotations de l'Etat, subventions, participations diverses et recettes fiscales).

A - Dépenses de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 21 190 373 € en 2011 contre 20 932 686 € au CA 2010 (+ 1,23 %).

Les charges de gestion se décomposent en trois grandes masses :

❶ Les charges de personnel (13 732 876 €) connaissent une hausse modérée (+1,52%). Plusieurs éléments d'explications : les effets du Glissement Vieillesse Technicité, le versement transport par Riom Communauté, la création de postes pour nécessité de service.

Le total des charges de personnel 2011 représente donc une hausse de 205 815 € par rapport à celui de 2010.

❷ Les charges à caractère général (4 937 349 €) enregistrent la hausse la plus significative (+ 6,65%). Pour l'eau et assainissement, l'année 2011 affiche un niveau de réalisation de 90 239 € en très nette baisse par rapport à l'exercice précédent (160 824 €). Cette évolution s'explique pour partie par une baisse des consommations. Il convient également de préciser que la ville a décidé de reconduire le prix du m³ d'eau à 0,34 €. Pour l'énergie et électricité, le mandatement 2011 clôture l'année sur un montant de 857 253 € (337 158 € (+ 2 %) pour le gaz et 520 095 € (+ 10 %) pour l'électricité).

Les charges à caractère général, englobent, outre les fluides, une liste de dépenses très variées. Parmi celles-ci, quelques postes enregistrent une hausse sensible : combustibles et carburant : 124 847 € contre 110 637 € en 2010 / « fournitures de petit équipement » (+ 5 %) / « fournitures administratives » (+ 6,8 %) / « autres matières et fournitures (+ 0,4 %) / l'enveloppe « vêtements de travail » passe à 54 930 € contre 28 884 € / « fournitures scolaires (+ 21 %) / « l'entretien et la réparation de voies et réseaux » passe à 330 597 € contre 292 836 € en 2010 / le poste « maintenance » (+ 2,1 %). D'autres postes sont, en revanche, en baisse : cantine scolaire 400 796 € contre 405 740 € en 2010 / « fournitures d'entretien » (- 0,38 %) / « fournitures non stockées » (- 14 %) / « fournitures de voirie » (- 8 %).

❸ Les charges de gestion courante (2 401 830 €) sont pour la 5^{ème} année consécutive en baisse (- 2,9%). Ce poste retrace les participations versées par la commune aux organismes intercommunaux, au SDIS, les frais de mission et indemnités aux élus, les subventions de fonctionnement au CCAS et aux nombreuses associations de la commune.

Le contingent au SDIS demeure la principale participation communale (729 367 € contre 728 078 € en 2010). Quant aux autres contingents et participations, ils s'établissent à 255 396 € contre 245 349 € en 2010 notamment au SIDES. La participation versée à l'OGEC se monte à 140 978 €. Les subventions versées aux associations représentent, la somme de 711 727 €. Le montant du quotient familial pris en charge par la ville s'élève à 209 372 €.

B - Recettes de fonctionnement par nature

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent en 2011 un montant de 26 804 325 € soit une hausse de plus de 4 % par rapport à 2010.

Les produits de fonctionnement se décomposent en quatre grandes masses :

❶ Les ressources d'exploitation

Ce chapitre correspond pour l'essentiel aux recettes provenant de l'exploitation des services communaux dans les différents secteurs (culturel, sportif, périscolaire, social), de l'occupation du domaine public, de la mutualisation des services et de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes. Il enregistre une hausse de 6,90 %, qui s'explique d'une part, par le produit de la mutualisation des services avec Riom Communauté qui est calculée en pourcentage de la masse salariale (en hausse en 2011 + 52 195 €) et d'autre part par les redevances des services (produit issu des droits de stationnement, et des redevances d'occupation du domaine public (259 929 €).

② Les ressources fiscales représentent 68,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une hausse de 4,79 %.

La hausse du produit de la fiscalité directe locale est de 6,06 % résultant à la fois de l'incidence de la revalorisation physique et légale des bases, et de l'amendement porté au régime d'abattement de la taxe d'habitation. Le produit de la fiscalité reversé par Riom communauté reste identique. Les recettes issues des droits de mutation sont en hausse. Il est à noter la perception de deux ressources supplémentaires : le fonds national de garantie individuel des ressources et la taxe locale sur la publicité extérieure. A noter également que le montant de la taxe sur l'électricité perçue en 2011 enregistre une variation positive de plus de 20 000 € entre le CA 2010 et le CA 2011.

③ Les dotations et participations, ce chapitre enregistre une certaine stabilité (+ 0,80 %) par rapport à 2010 (à noter la baisse importante du principal concours financier de l'Etat (DGF) de 2,31 %). Ce chapitre recouvre également les recettes émanant du Conseil Régional, du Conseil Général, et la DRAC. Les participations de la CAF s'élèvent à 1 030 750 € en 2011.

④ Les autres produits de gestion courante affiche un montant de 179 872 € qui correspond principalement aux revenus locatifs des immeubles.

C - Incidence des résultats financiers et exceptionnels

Les charges financières s'élèvent en 2011 à 429 661 €, soit une économie de 191 623 € par rapport à 2010.

Les produits financiers se montent à 7 824 € correspondant aux intérêts des deux comptes à termes de 400 000 € issus du legs de Me Morel.

D - Les niveaux d'épargne

En 2011, l'épargne nette se situe à un niveau très satisfaisant, elle s'établit à 3 843 679 € contre 1 977 528 € en 2010.

Cette consolidation de l'épargne permet d'envisager l'accompagnement financier d'un important volume d'investissements en 2012.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Dépenses d'investissement

Le volume des investissements réalisés en 2011 a atteint 7 444 590 €. Le taux de réalisation par rapport au prévisionnel atteint 71%.

Le montant des reports de crédits représente 1 042 770 €. Ces restes à réaliser sont composés principalement de crédits relatifs aux travaux portant sur l'îlot Grenier (424 939 € et sur le gymnase du Parc des Fêtes (131 296 €).

Parmi les dépenses les plus importantes :

- En matière de matériel, mobilier, acquisition de terrains... : poursuite de l'aménagement du cimetière pour un montant de 79 562 €, achats de terrains pour 18 454 €, matériel de transport pour 138 598 €, matériel informatique 42 814 €, mobilier 23 885 €, les équipements divers pour l'ensemble des services 149 514 € et le renouvellement des poteaux incendie pour 30 853 €.

- En matière de voirie et d'aménagement urbain : travaux avenue du Cdt Madeline (636 806 €), rue Vermeuouse (63 579 €), rue Saint Louis (40 557 €), pont St Don (28 482 €), rue de la Varenne (19 910 €), l'impasse Sardon (13 324 €) ainsi que des travaux liés à la sécurisation des voies (53 108 €), réhabilitation du bassin au square Virlogeux (152 572 €) et poursuite d'installations de nouveaux jeux dans les écoles et espaces publics (29 414 €). A noter également la conduite de travaux inhérents aux grosses réparations et réfection de voirie (193 744 €). La réfection du réseau d'eaux pluviales rue des Vignes Froides et rue Saint Don (165 546 €).

- Au niveau de l'éclairage public : une enveloppe de 261 608 € pour l'amélioration du réseau.

- Concernant le patrimoine bâti : poursuite des travaux de réhabilitation de la salle Dumoulin (2 772 107 €), paiement d'études (13 381 € pour les archives), travaux rénovation des serres (575 790 €), travaux église du Marthuret (272 217 €), dans les écoles (114 492 €), gymnase du Parc des Fêtes (162 674 €), reprise de toitures aux abattoirs (35 181 €), réhabilitation de façades des deux églises, du REXY et de l'Ecole d'Arts Plastiques (269 554 €), et enfin début des travaux portant sur l'îlot Grenier (164 761 €).

Emprunts et dettes assimilées : en 2011, le capital remboursé s'est élevé à 1 770 273 €. Au 31/12/2011 le niveau de la dette se situe à 11 557 975 €, soit une capacité de désendettement de seulement 2.06 ans.

B- Recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne, de ressources propres d'origine externe et de l'emprunt. Les recettes réelles d'investissement atteignent en 2011 un montant légèrement supérieur à 2010 de 2 053 957 €.

Les recettes propres, hors emprunts représentent une enveloppe financière de 1 167 368 €.

Le FCTVA perçu est en baisse (635 371 €). Le produit des amendes de police connaît une hausse (309 663 €). Le produit de la taxe locale d'équipement est en recul par rapport à 2008.

Les subventions perçues en 2011 se montent à 656 239 €. Il convient de préciser que le niveau des reports s'élève à 448 319 €.

Le produit net des cessions d'immobilisations est relativement faible en 2011 (156 172 €). Deux opérations principales ont été menées avec la vente d'immeuble rue Croisier pour 75 000 € et la vente d'une parcelle route d'Ennezat pour 53 000 €.

L'emprunt : l'exercice 2011 confirme la volonté de la Commune d'optimiser sa trésorerie (fonds de roulement), l'emprunt d'équilibre à contracter de 580 000 € sera consolidé en cours d'exécution budgétaire 2012 lorsque la trésorerie le nécessitera.

Le compte administratif 2011 concrétise la volonté de conforter le service public et de le développer au travers d'importants programmes structurants, et ce sans obérer l'avenir.

< > < > < > < >

III - LES BUDGETS ANNEXES

A) Budget de l'Eau :

Le résultat d'exercice 2011 du budget eau est de 104 476 €, cette évolution permet de consolider le fond de roulement qui s'établit à 157 027 €.

Ce constat positif est la résultante d'une variation à la hausse des recettes de fonctionnement. Les consommations des usagers riomois seraient en progression de + 4 %. Ainsi les recettes liées à la vente de l'eau ont atteints la somme de 452 610 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'exécution 2011 est favorable avec une économie de 96 838 €.

La Ville a investi dans les réseaux d'eau 309 449 € (dont 219 865 € pour l'avenue du Commandant Madeline), le taux d'exécution des investissements 2011 est très satisfaisant (15 000 € sont inscrits en restes à réaliser).

Aucun emprunt n'a été souscrit par la Ville pour financer le programme d'investissement 2011. Au 31/12/2011, l'encours de la dette au budget eau s'élevait à 635 480 €, soit une capacité de désendettement de seulement 1.65 ans.

La budgétisation 2012 a été établie sur la stabilité du tarif de l'eau à 0.37 €/m³ et d'un montant de 405 000 €. Le programme d'investissement 2012 sera plus soutenu que celui de 2011, le fonds de roulement consolidé devrait permettre de financer le programme sans emprunter.

B) Budget de l'Assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement clôture l'année 2011 sur un résultat légèrement négatif de - 3 619,62 € pour un fonds de roulement au 31/12/2011 de 115 134 €.

Les dépenses d'investissement 2011 se chiffrent à 195 233 €, liées aux travaux portant sur les réseaux d'assainissement de l'avenue du Commandant Madeline. 11 011 € de restes à réaliser ont été constatés.

Le non recours à l'emprunt est une constante depuis plusieurs années. Les montants pour le remboursement du capital de la dette et le paiement des intérêts sont fortement minorés : 12 698 € (charges financières) et 58 074 € (remboursement capital de la dette). L'exercice 2012 devrait permettre le maintien des tarifs en vigueur sans avoir recours à l'emprunt.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions), a approuvé le Compte Administratif 2011, présidé par Monsieur Gérard SOULIER.**
Interventions de M. TOURNUT

4 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2011

Rapporteur : *Josiane FABRE*

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'affectation des résultats de fonctionnement issu du Compte Administratif, comme suit :

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2011	6 609 878,56
Besoin de financement 2011 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 1 042 769,84 et recettes 1 028 319)	4 136 143,31
Affectation au compte 1068 (investissement)	4 139 878,56
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	2 470 000,00
L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2011, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.	

Budget Eau

Résultat de fonctionnement cumulé 2011	284 499,92
Besoin de financement 2011 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 15 000)	142 472,70
Affectation au compte 1068 (investissement)	143 000,00
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	141 499,92

Budget Assainissement

Résultat de fonctionnement cumulé 2011	216 167,43
Besoin de financement 2011 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 11 011,98)	112 045,66
Affectation au compte 1068 (investissement)	112 167,43
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	104 000,00

5 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Rapporteur : *Josiane FABRE*

Il a été proposé que les taux d'imposition communaux restent identiques à leur niveau de 2003, soit :

- 16,72 % pour la taxe d'habitation.
- 26,03 % pour le foncier bâti.
- 84,20 % pour le foncier non bâti.

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a adopté le maintien des taux d'impôts, après remarque de Mme MACHANEK.

6 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2012 / BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : *Josiane FABRE*

Ce budget primitif présente la volonté municipale de poursuivre un très important programme d'investissement de 8 273 880 €, il s'équilibre globalement toutes opérations confondues à 44 346 903,31 €. L'importance de ce budget résulte notamment de sa section d'investissement qui s'équilibre à 15 532 526,31€.

Les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement s'élèvent respectivement à 1 699 472,62 € et 838 463,43 €, exploitation et investissement confondus.

I - COMPOSANTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de la section de fonctionnement s'élève à 28 814 377 € dont 22 015 834 euros pour les dépenses réelles de fonctionnement. Les opérations d'ordre se chiffrent à 6 798 543 €, elles recouvrent essentiellement le virement à la section d'investissement pour 5 975 000 € et la dotation aux amortissements pour 823 543 €.

A/ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

Pour 2012 le poste « dépenses de personnel » s'élève à 14 274 074 €, soit une hausse de 1,43 % par rapport au compte administratif 2011. La masse salariale brute représente un ratio élevé des dépenses réelles de fonctionnement (64,8%).

L'atténuation des charges de personnel (mutualisation, décharges de service, mise à disposition budgets annexes, remboursement quote-part chèques déjeuner et SOFCAP) représente une recette évaluée à 1 206 408 € ramenant le total net des dépenses de personnel à 13 067 666 € soit 59,4 % des dépenses courantes de la Commune.

Plusieurs mesures d'origine externe à la collectivité devraient impacter la masse salariale en 2012 :

- le GVT (glissement vieillesse technicité) : représente environ 1 % de la rémunération annuelle des agents titulaires
- la hausse du taux de cotisation pour les garanties statutaires à l'égard des agents qui passe de 6,5 à 7,2 %
- la variation du SMIC
- la revalorisation du supplément familial de traitement perçu pour le 1^{er} enfant
- la participation à la protection sociale complémentaire des agents (mise en place 2^{ème} semestre 2012)
- l'augmentation du nombre d'apprentis (7)

Les charges à caractère général

Compte « Achat » : le montant budgété pour 2012 est de 2 285 188 €. Il intègre les fluides (eau, énergie et électricité) dont l'enveloppe budgétaire est ramenée à 1 015 000 € (1 139 520 € votés en 2011), soit une baisse de plus de 12%, liée au meilleur contrôle des installations.

Pour l'eau et l'assainissement, la prévision a été établie sur la base de quantités consommées. A noter que les tarifs portant sur la part communale de l'eau et de l'assainissement (0,37€ par m³ pour l'eau et 0,25€ par m³ pour l'assainissement) ont été reconduits pour 2012. Le montant budgété s'élève donc à 105 000 €.

Il convient de souligner également que la budgétisation primitive comprend deux autres baisses significatives, l'une concerne l'alimentation en restauration scolaire (379 230 € contre 424 130 €), l'autre correspond à l'achat de vêtements de travail passant de 56 967 € à 19 680 €.

Le compte « fournitures de voirie » est maintenu à 155 000 € ; celui relatif aux « autres matières et fournitures », en baisse (373 220 € en 2012 contre 395 539 € en 2011).

Le compte « services extérieurs » est porté à 1 973 165 €, soit une baisse de 3,6 % comparativement au BP 2011. Il convient de relever que la baisse de budgétisation primitive de ce compte s'explique par deux facteurs : une réduction significative des crédits alloués aux « études et recherches » : 34 400 € prévus en 2012 contre 150 800 € inscrits au BP 2011.

L'autre facteur est l'importante baisse des primes d'assurance Dommages-Ouvrages portant sur la partie bâtementaire (107 900 € en 2012 contre 157 600 € en 2011).

Le compte « entretien et réparations voies et réseaux » est budgété à hauteur de 300 000 €. A noter également la budgétisation importante du compte « versements à des organismes de formation qui passe de 72 000 € à 85 000 € (en soutien à la formation professionnelle).

Le montant budgété au compte « autres frais divers » est de 603 100 € contre 516 580 € en 2010. Il comprend essentiellement les transferts de prestations sociales et les saisons et animations culturelles.

Compte « autres services extérieurs » : hors comptes « personnel affecté » et « personnel extérieur », le montant inscrit au BP 2012 s'élève à 711 210 €, soit une baisse de 3,6 % par rapport à 2010. A noter que le compte « transports collectifs » a été réévalué à 52 150 € (42 840 € en 2011).

Les subventions de fonctionnement

Le niveau de subventionnement versé aux associations est en hausse importante passant de 759 607 € à 805 784 €, cette progression est due à la revalorisation de la subvention à l'AARJ (confrontée à d'importantes difficultés financières).

Subventions classiques par secteur

Les subventions apportées au secteur social s'élèvent à 265 635 € dont 38 100 € correspondent à la subvention d'équilibre au bénéfice du C.C.A.S. Il convient de noter les concours apportés aux centres sociaux (espace Couriat et centre Joseph Gaidier) pour 181 000 €.

En ce qui concerne le secteur jeunesse, la subvention municipale s'élève à 247 200 € dont 230 000 € pour l'ARJ.

Au niveau culturel, les subventions sont budgétées à hauteur de 77 060 € dont 17 000 € destinés aux fonds d'initiatives.

Quant au secteur sportif, il représente un niveau de subventionnement de 182 497 €.

Pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € des conventions d'objectifs sont signées conformément à la législation.

La politique d'accompagnement des associations englobe également un nombre important « d'aides en nature » (mise à disposition de locaux, d'équipements municipaux, de matériel) que la ville souhaite dorénavant valoriser au mieux.

Les contingents et participations obligatoires

La principale contribution demeure le contingent apporté au SDIS, elle connaît toutefois un net recul, passant de 729 400 € en 2011 à 612 156 € en 2012, suite à la modification des critères.

La participation au SIDES tend à se réduire (228 000 €). La volonté exprimée par la municipalité est de voir ce syndicat disparaître à terme.

La participation à l'OGEC s'élève à 155 000 €.

Les intérêts de la dette

L'évolution des charges financières de la Ville présente une situation quasi exceptionnelle. Entre 2008 et 2011, les dépenses au poste « charges d'intérêts » ont chuté de 55 %. Trois facteurs expliquent cette tendance très positive : le stock de dette de la Commune est très fortement en baisse sur ces dernières années, les réaménagements successifs ont permis d'accroître la part de produits variables dans l'encours et les taux d'intérêts historiquement bas.

La Ville de Riom n'a pas subi les conséquences financières de la hausse des marges bancaires, puisque le recours à l'emprunt sur les 4 derniers exercices s'est limité à 580 000 €, c'est pourquoi 2012 devraient être très favorable sur le plan des frais d'intérêts. Ainsi la prévision budgétaire s'établit à 393 000 €, après un réalisé de 429 661 € en 2011.

B/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles prévisionnelles pour 2012 affichent un montant de 26 008 705 €, en recul par rapport au compte administratif 2011 de l'ordre de 3% (hors quotient familial).

La fiscalité directe

Le montant prévisionnel du produit fiscal direct (TH, TFB et TFNB) est en progression significative. Le coefficient de revalorisation des bases est de 1,8 %. Cette variation portant sur les valeurs locatives cadastrales devrait procurer une recette supplémentaire de l'ordre de 160 000 €. Quant à la minoration du taux de l'abattement général à la base de 5%, elle rapporterait à la ville un supplément de l'ordre de 170 000 €.

Ainsi, le BP 2012 prévoit une enveloppe « contributions directes » estimée à 10 500 000 € pour un montant de 10 206 409 € perçu en 2011.

A noter que les taux de fiscalité locale restent inchangés depuis 2003.

La fiscalité directe intègre les droits de mutation à titre onéreux en net redressement depuis 2010 (370 000 €), la taxe sur l'électricité (300 000 €), la taxe locale sur la publicité extérieure (75 000 €) et la taxe sur les pylônes électriques (5 300 €).

Les dotations de Riom Communauté

Les dotations versées par la communauté de communes représentent 27,5 % des recettes totales et sont constantes pour 2012. Il s'agit d'une dotation obligatoire de 5 855 601 € (ACTP : attribution de compensation de taxe professionnelle) et d'une dotation facultative de 1 294 128 € (DSC : dotation de solidarité communautaire).

Si ces produits reversés sont constants, il convient toutefois de rappeler que le contexte incite à une certaine prudence quant à l'appréciation de ces ressources, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

De plus, la création à compter de 2012 du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) risque d'impacter les relations financières communes-EPCI. La commune devrait être à la fois prélevée, sur la base de son potentiel financier agrégé, et bénéficiaire d'un reversement tenant compte du revenu moyen par habitant (60%) relativement faible, de son effort fiscal élevé (20%) et de son potentiel financier agrégé (20%).

Les dotations de l'Etat

A l'heure actuelle, la Ville ne dispose pas de notification officielle relative à la DGF, pas plus qu'elle ne connaît le montant des allocations compensatrices au titre de la fiscalité locale. Compte tenu des données déjà disponibles, il apparaîtrait une baisse de la DGF de 1,38 % (2 730 000 € contre 2 768 168 € reçus en 2011).

Quant aux attributions compensatrices émanant de l'Etat, souvent qualifiées de « variables d'ajustement » il est budgété une baisse en 2012 de l'ordre de 5 à 10%.

Il convient également de souligner que la commune de Riom ne perçoit plus l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle depuis 2011.

Les produits des services sont budgétés à la baisse pour tenir compte des ajustements liés à la mutualisation des services avec Riom communauté et pour intégrer le fait que le service de la restauration scolaire n'assure plus la délivrance des repas des villes de Marsat et Mozac depuis septembre 2011.

Les subventions et participations extérieures

Elles sont budgétées à 1 069 660 € pour l'exercice 2012. A ce titre, la Ville retrouve ses partenaires : Conseil Général du Puy-de-Dôme, Conseil Régional d'Auvergne, Direction Régionale des Affaires Culturelles et Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La CAF devrait intervenir en 2012 à hauteur de 905 540 € sur les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse, au travers notamment de la Prestation de Service Unique (P.S.U.), de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.) et du Contrat Enfance Jeunesse. Le Conseil Général interviendrait à hauteur de 59 700 € pour le financement des saisons culturelles, le fonctionnement de l'école de musique et l'utilisation des gymnases par les collégiens. Le Conseil Régional pour 43 000 € correspondant à l'utilisation des gymnases par les lycéens et aux saisons culturelles. Quant à la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, elle devrait être de 3 000 €.

En conclusion, le budget de fonctionnement 2012 de la Ville s'inscrit dans la poursuite d'importants efforts pour la maîtrise de l'évolution de ses charges. En effet il est impératif d'être vigilant quant à l'évolution des dépenses d'exploitation pour maintenir une épargne brute et une capacité de (auto)financement satisfaisante.

II - L'INVESTISSEMENT : la poursuite d'un programme d'équipement conséquent

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses nouvelles d'investissement s'établit à 8 273 880 € (hors remboursement de dette) auquel il convient d'ajouter les reports 2011 pour 1 042 769,84 €, soit un total de 9 316 649 €.

L'exercice budgétaire 2012 est dominé par la conduite d'importants travaux patrimoniaux. Les trois principaux programmes structurants de la ville sont la salle Dumoulin, les Archives et les Serres. L'exercice qui s'ouvre consacrera une 4^{ème} autorisation de programme portant sur la rénovation de la cuisine centrale et des satellites :

- la réhabilitation de la salle Dumoulin, pour laquelle des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 2.7 millions d'€ en 2012 dans le cadre d'une autorisation de programme revalorisée et portée 6 250 000 €.
- la sécurisation et la rénovation des serres municipales, pour lesquelles sont prévus 644 030 € pour l'exercice 2012
- le transfert des archives, dont l'enveloppe de crédits de paiement pour 2012 est arrêtée à 80 000 €.
- La rénovation de la cuisine centrale et des satellites, pour laquelle 70 000 € seront ouverts en crédits de paiement.

La voirie et l'aménagement urbain

La politique de restructuration et d'aménagement de la voirie communale et de l'espace public se poursuit. Des travaux pour 1 779 436 €, restes à réaliser inclus, sont inscrits sur le budget principal complétés à hauteur de 641 012 € sur les budgets annexes de l'eau (405 000 €) et de l'assainissement (236 012 €).

Les opérations nouvelles concernent essentiellement la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du faubourg de Layat, estimé à 400 000 € et à hauteur de 315 000 € sur les budgets annexes.

Les réparations de voirie, les réfections de pavés en centre-ville, les opérations de sécurité et les interventions en matière d'éclairage public sont budgétées à 560 000 €. Cette enveloppe intègre les contributions obligatoires de la commune (provision de 50 000 €) pour certaines extensions de réseaux électriques.

Le traitement paysager de l'avenue du stade (100 000 €), la réalisation du plan de signalisation et de circulation (100 000 €) et la poursuite des travaux de requalification des bassins et fontaines (140 000 €) sont également prévus.

Trois programmes sont également à l'étude :

- les diagnostics portant sur les chaufferies et la performance énergétique (55 000 €).
- l'étude sur les réseaux d'eau pluviale 70 000 €)
- l'étude relative à l'éclairage public (40 000 €).

Le secteur culturel et patrimonial

Pour 2012, la Ville prévoit d'investir au titre des équipements culturels 377 700 € dont 80 000 € liés au programme des archives (travaux sur l'Eglise du Marthuret pour 190 000 €, reprise de toitures sur le site des abattoirs pour 80 000 € et 20 000 € liés à la mise en sécurité du fronton de l'église Saint-Amable).

Le secteur scolaire, enfance et jeunesse

Une enveloppe globale de 280 000 € est inscrite pour des travaux dans les différentes écoles, 70 000 € pour la cuisine centrale et les satellites. 210 000 € sont budgétés pour des travaux relatifs à l'aménagement de bâtiments scolaires, 80 000 € pour l'étude sur la réhabilitation globale du groupe scolaire M. Genest.

Le domaine sportif

15 000 € sont budgétés pour isoler le hangar du site de Cerey. D'importants travaux sont en cours au gymnase du Parc des Fêtes.

La conservation du patrimoine bâti

100 000 € sont consacrés à l'étude des propriétés bâties communales situées à l'îlot Grenier. 150 000 € sont destinés à la sécurisation du site Gilbert Romme et 50 000 € sont réservés pour des démolitions.

Les travaux en régie

Il a été inscrit 300 000 € pour des opérations touchant aux bâtiments communaux, à la voirie et aux espaces verts.

Pour le renouvellement des biens d'équipement et l'acquisition de foncier une somme globale de 763 870 € est proposée au budget 2012 et concerne des services (véhicules, mobilier, matériel), dont 70 000 € liés à l'équipement de la salle Dumoulin, 50 000 € pour le remplacement des poteaux incendie et 50 000 € pour les travaux au cimetière.

Le remboursement du capital de la dette :

2012 est une nouvelle fois une année de baisse du remboursement du capital de la dette. Le montant de 1 672 211 € a été budgété après une réalisation de 1 770 272 € en 2011.

B/ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

• L'emprunt

L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'élève à 382 867,75 €, tout en rappelant la contractualisation d'un emprunt de 580 000 € en 2011 inscrit en restes à recouvrer.

• Le produit des cessions

La commune envisage de céder certains immeubles pour lesquels il est inopportun d'envisager leur conservation. La somme de 300 000 € sera inscrite au BP 2012 qui correspond pour partie à des aliénations déjà connues et à certains produits émanant de ventes aux enchères de biens.

- Les subventions d'investissement

Il est prévu en 2012 un niveau de subvention égal à 1 013 974 € dont 448 319 € de reports. Pour l'essentiel, il s'agit de subventions attribuées par le Conseil Général et le Conseil Régional pour la réhabilitation de la Salle Dumoulin (519 000 €).

- Le F.C.T.V.A.

Pour 2012 la recette attendue est de 910 000 €, compte tenu de l'importance des dépenses patrimoniales réalisées en 2011

- Les amendes de police

Chaque année l'Etat reverse aux collectivités une part du produit des amendes de police encaissées sur le département. Pour 2012, il a été inscrit une somme estimée à 200 000 €.

- La fiscalité d'aménagement

Pour 2012, la recette attendue concernant la taxe d'aménagement s'élève à 100 000 € estimée sur la base des permis déposés.

< <> <> <> <> >

Le budget 2012 s'inscrit dans la poursuite et la concrétisation d'importants programmes patrimoniaux d'avenir. Malgré un contexte de crise marquée des finances publiques, la Commune s'efforce d'investir significativement tout en conservant une étroite vigilance quant à ses capacités de financement futures.

➡ **L'Assemblée, à la majorité (2 contre et 3 abstentions) a approuvé le Budget 2012.**

BUDGET 2012 CONSULTABLE A L'ACCUEIL

7 – SALLE DUMOULIN : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2008-1

Rapporteur : Gérard SOULIER

Par délibération en date du 27 juin 2008 a été approuvée la mise en place d'une autorisation de programme dans le cadre de l'opération pluriannuelle de « réhabilitation de la Salle Dumoulin ».

Cette autorisation de programme, portée à 6 050 000 € TTC par délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2010, doit faire l'objet d'une réévaluation, suite aux opérations de désamiantage auxquelles il a fallu procéder. Il est donc proposé de porter le montant de l'autorisation de programme à 6 250 000€ TTC

La présente délibération a également pour objectif de présenter un bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/11. Ce bilan intègre également les recettes résultant de l'aide financière apportée par le Conseil Général (1 093 183 €) et par le Conseil Régional (600 000 €) et effectue une nouvelle répartition des crédits.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions), a approuvé la réévaluation et la répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme n° 2008-1.**

8 – ARCHIVES MUNICIPALES : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010-01

Rapporteur : Gérard SOULIER

Le programme pluriannuel d'investissement portant transfert et réhabilitation des archives municipales a fait l'objet d'une autorisation de programme le 18 décembre 2009 et portée à 1 570 000 € par délibération du 18 février 2011.

Le bilan de consommation des crédits au 31/12/11 fait apparaître une réalisation financière de 13 381,74€ en 2011 correspondant au paiement d'une partie des prestations intellectuelles liées au programme, qui seront poursuivies en 2012

Il a été proposé d'ajuster les crédits comme suit : 80 000,00 € pour 2012, 1 450 000,00 € pour 2013 et 20 159,86 € pour 2014.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme n° 2010-01.**

9 – SERRES MUNICIPALES : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010-02

Rapporteur : Gérard SOULIER

Le programme pluriannuel d'investissement portant sécurisation et rénovation des serres municipales a fait l'objet de l'ouverture d'une autorisation de programme par le Conseil Municipal en date du 29 janvier 2010, dont l'enveloppe a été arrêtée à 1 200 000 € par délibération du 22 avril 2011. Or, il convient de porter cette autorisation de programme à 1 250 000 € pour tenir compte d'avenants impactant principalement les lots terrassement, gros œuvre et charpente.

Le bilan de consommation des crédits au 31/12/11 fait apparaître une réalisation financière de 575 790,74€ pour 2011.

Il a été proposé d'ajuster les crédits comme suit : 644 030,72 € pour 2012, avec une recette à recouvrer de 15 000 € correspondant à la subvention attribuée par l'agence de l'eau au titre de la mise en œuvre d'un système de récupération des eaux pluviales.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la réévaluation de l'autorisation de programme ainsi présentée et la répartition des crédits de paiement dans le cadre de cette AP.**

10 – CUISINE CENTRALE : AUTORISATION DE PROGRAMME N° 4

Rapporteur : Gérard SOULIER

Il est aujourd'hui proposé de retenir l'opération de rénovation de la cuisine centrale et des satellites ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2012.

Cette opération, dont le coût estimatif est de 2 400 000 €, pourrait bénéficier d'un financement du Conseil général dans le cadre du F.I.C. (fonds d'intervention communal) au taux de 20% dans la limite de 1 000 000€ HT de dépenses subventionnables sur 3 ans, le solde étant couvert par les ressources propres de la collectivité et par l'emprunt.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme 2012-01 – rénovation de la cuisine centrale et des satellites, d'un montant total de 2 400 000 € TTC sur la période 2012 à 2014.**

Interventions de Mmes MACHANEK et BOURDIM.

11 – ECLAIRAGE PUBLIC : MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DES FEUX DE SIGNALISATION, DE L'ECLAIRAGE DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES BRANCHEMENTS DES ABRIS-BUS

Rapporteur : Josiane FABRE

➡ Après l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 janvier dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise Eiffage Energie pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public, des feux de signalisation, de l'éclairage des installations sportives et des branchements des abris-bus, (pour un montant forfaitaire annuel de 168 564 € HT), ainsi que pour l'établissement d'une base de données.

Observations de Mme MOLLON et M. BARDY.

12 – LOCATION DE CONTENEURS, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DE DECHETS : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE

Rapporteur : Josiane FABRE

En 2009 un groupement de commandes avait été constitué entre la Ville de Riom et Riom Communauté pour la passation d'un marché de mise à disposition de bennes, d'enlèvement et de traitement des déchets. Ce marché arrivant à échéance au 30 juin 2012, il convient de le renouveler, un nouveau groupement de commandes doit donc être constitué entre les deux collectivités.

Les prestations de ce groupement de commande visent à améliorer la valorisation des déchets produits par les deux collectivités et à réaliser des économies sur le traitement de déchets émis.

Il convient en conséquence de lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres pour un marché conclu pour un an, reconductible trois fois.

Les montants annuels minimum et maximum sont de 30 000 € et 75 000 €.

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement, désignant la Ville de Riom comme coordonnateur et a désigné Madame Josiane FABRE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Michel DEAT comme suppléant.

13 – AVENUE DU COMMANDANT MADELINE : AVENANT POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : PROLONGATION DE DELAI

Rapporteur : Josiane FABRE

Le Conseil Municipal du 22 avril 2011 a autorisé le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue du Commandant Madeline avec l'entreprise BILLET pour un montant de 1 010 721,12 € H.T.

Au cours des travaux, différentes prestations non prévues au marché initial ont été réalisées et nécessitent la passation d'un avenant pour intégrer des nouveaux prix unitaires au marché.

L'intégration de ces nouveaux prix est sans incidence sur le montant global du marché, dans la mesure où ils remplacent d'autres prix correspondant à des prestations prévues et non réalisées.

La durée initiale des travaux prévue au marché était de 7 mois. Les travaux ont débuté le 10 mai 2011 et se sont achevés le 22 décembre 2011 soit 11 jours de plus que le délai contractuel, les services techniques ayant demandé à l'entreprise de réaliser des travaux supplémentaires.

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 comportant des prix nouveaux ainsi qu'une prolongation de délais de 11 jours.

14 – FAUBOURG LAYAT : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Gérard SOULIER

Dans le cadre du projet de réaménagement du Faubourg Layat, le traitement de l'assainissement, avec la mise en place d'un réseau séparatif et la gestion fine des rejets d'eaux pluviales sera un point important du projet.

Ces travaux d'assainissement peuvent bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau.

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à demander toute subvention à l'Agence de l'Eau.

15 – LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2011

Rapporteur : Josiane FABRE

- ➡ Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés passés en 2011.

16 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2011 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : Gérard SOULIER

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour nécessités de services, à compter du 1^{er} mars 2012 (le poste d'origine sera supprimé après avis du CTP.)

17 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2012 : CREATION D'UN EMPLOI DE NON TITULAIRE

Rapporteur : Gérard SOULIER

Compte tenu du fait que les appels à candidature d'agents titulaires sont demeurés sans résultat, il est nécessaire de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, chargé de la gestion du patrimoine bâti des deux collectivités Riom et Riom Communauté.

La rémunération sera basée sur le 2^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe non titulaire à compter du 1^{er} mars 2012, pour une durée d'un an.**

18 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL (C. O. S.) : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2012

Rapporteur : Gérard SOULIER

Par convention du 28 mai 2010, un partenariat entre la Ville de Riom, Riom Communauté et le Comité des Œuvres Sociales a été conclu prévoyant le versement d'une subvention annuelle au bénéfice du COS.

Un avenant à cette convention est nécessaire en vue de procéder au versement de la subvention pour l'année 2012.

Ainsi, le montant annuel prévisionnel s'élève à 56 242 € pour l'année 2012. Un premier acompte sera versé en mars d'un montant de 29 242 €. Le solde sera calculé en octobre en fonction du montant des primes retraites réellement versées aux agents.

Pour l'année 2011, seul le premier acompte est versé.

- ➡ **L'Assemblée, unanime, a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales.**

Observation de Mme MACHANEK.

19 – PROJET DE CENTRE PENITENTIAIRE : MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LES BESOINS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Par arrêté du 4 août 2011, le Préfet du Puy-de-Dôme a prescrit l'ouverture de quatre enquêtes publiques conjointes, préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de construction du nouveau centre pénitentiaire de Riom (L 123-16 du Code de l'Urbanisme). Ces quatre enquêtes portaient sur :

- L'utilité publique du projet
- le parcellaire, en vue d'une potentielle expropriation ;
- la mise en compatibilité du PLU ;
- la mise en comptabilité du Schéma Directeur de l'agglomération clermontoise.

Par arrêté préfectoral du 22 août 2011, l'enquête parcellaire a été annulée, l'Etat ayant obtenu un accord amiable sur l'acquisition foncière projetée qui n'avait jusque-là pas abouti. Les autres enquêtes se sont déroulées jusqu'au 5 octobre 2011.

Concernant le dossier de mise en comptabilité du PLU :

Dans le cadre de la concertation préalable à l'ouverture des enquêtes publiques réalisée, la commune a été destinataire du projet de dossier de mise en comptabilité du PLU. Lors de la réunion d'examen conjoint du 28 juillet 2011, elle a ainsi pu formuler diverses remarques sur ce projet.

Le dossier de mise en compatibilité notifié pour avis ne reprend que partiellement les remarques formulées. Notamment, les prescriptions émises par l'étude réalisée visant à favoriser un urbanisme de qualité aux abords des voies routières classées à grandes circulation n'ont pas été intégralement reprises dans le PLU mis en compatibilité. Elles ne sont, pour certaines, prises en compte ni par le règlement, ni par les orientations d'aménagement. Leur opposabilité au projet à venir est donc nulle. Il conviendrait en conséquence de clarifier ce point.

Par ailleurs, le chapitre relatif à l'incidence potentielle de la mise en comptabilité du PLU sur l'environnement qui figurait au document n'apparaît plus dans le document notifié pour avis. Cette analyse est pourtant mentionnée comme faisant partie du contenu du dossier de mise en compatibilité et c'est à ce titre que la commune avait sollicité un complément d'analyse concernant la ressource en eau potable.

Concernant le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur :

Les remarques formulées l'ont essentiellement été par des représentants de la profession agricole. Ceux-ci regrettent notamment que des terres de grande qualité soient soustraites à l'exploitation agricole et auraient souhaité une implantation différente pour cet équipement (coteaux de Riom). Cette remarque n'a pas été jugée recevable par le commissaire enquêteur dans la mesure où le site choisi pour le centre pénitentiaire est d'ores et déjà classé en zone constructible par le PLU et validé par le schéma directeur de l'agglomération clermontoise. La mise en comptabilité du PLU n'a donc pas pour effet de soustraire de nouvelles terres à l'exploitation agricole.

L'argument d'une augmentation de la vulnérabilité du site au risque d'inondation, liée à son imperméabilisation, n'a par ailleurs pas été retenu. Des mesures compensatoires de gestion des eaux sont en effet prévues.

Une autre remarque porte sur l'inquiétude du président de l'Association Syndicale Autorisée des Macholles concernant la pérennité de son réseau d'irrigation, celui-ci passant au niveau de l'emprise future du centre pénitentiaire. Cette remarque, fondée, a bien été prise en compte puisque des mesures de dévoiement des rases et canalisations existantes sont bien prévues par le projet de DUP. Celles-ci interviendront en-dehors des périodes d'irrigation.

Riom Communauté a en outre fait une remarque lors de l'enquête publique relevant plus de l'information. Celle-ci porte sur la desserte future de l'équipement par les transports en commun, via le prolongement des lignes desservant actuellement la zone des Portes de Riom.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de cette opération tout en recommandant que :

- l'étude de paysage annoncée au dossier soit effectivement réalisée dès la phase d'étude, afin de garantir la bonne intégration du projet ;
- le diagnostic archéologique prévu soit rendu avant le commencement du chantier ;
- les prescriptions dans le cadre de l'étude « loi sur l'eau » qui sera à réaliser en matière de rétention et de traitement des eaux de ruissellement soient rigoureusement respectées.

➡ **Le Conseil Municipal a formulé un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, sous réserve de la prise en compte des remarques visant à rendre opposables les prescriptions de l'étude réalisée au titre de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme, par leur intégration systématique au règlement ou aux orientations d'aménagement de la zone AU ZDS p., au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur, ainsi qu'au procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 28 juillet 2011, après observation de Mme MOLLON.**

20 – ZONE HUMIDE DE CERREY : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS D'Auvergne

Rapporteur : Bruno RESSOUCHE

Lors de la conception du parc urbain et sportif de Cerrey, sur un ancien marais, une plaine de jeux inondable d'environ 1 ha a été définie, au nord de l'emprise des bassins.

Dans le cadre de l'axe « biodiversité », il a été décidé de restituer cet espace au milieu naturel : la zone humide.

La zone humide de Cerrey a pour vocation de favoriser l'écroulement des épisodes pluvieux et ainsi limiter les inondations, les eaux stockées temporairement sur cet espace se rejetant ainsi dans le bassin situé au sud, lui-même relié au canal de Limagne. En période « sèche », cette zone permet l'accueil d'activités sportives et ludiques.

Pour la mise en place de ce projet, une convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne est proposée, vu les compétences spécifiques nécessaires. Les objectifs sont les suivants :

- Etablir et suivre les recensements faunistiques et floristiques.
- Etudier les incidences de la gestion de cet espace sur son environnement immédiat.

- Conseiller la ville pour la mise en œuvre des travaux.
- Déterminer le plan de gestion associé à ce nouvel espace.
- Permettre l'association des agents gestionnaires du site, les agents de maintenance et d'accueil des installations et plus généralement le service des espaces verts.
- Conseiller la ville dans la valorisation de cette action, la recherche de partenariats et de subventionnements.

Le montant de cette convention se porte à 9 590 € pour 2012 et 1 780 € pour 2013 et 2014 (suivi scientifique après travaux).

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec le CEN Auvergne et à solliciter toutes subventions relatives à ce projet.**

21 – COLONIE DE NOTRE DAME DE MONTS : VENTE

Rapporteur : Gérard SOULIER

Par délibération du 24 octobre 2003, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les modalités de cession de la colonie propriété de la commune sise à Notre Dame de Monts. Le principe d'une vente de gré à gré a ainsi été retenu.

En 2011, une consultation a été relancée par le biais de 3 mandats confiés à des agences immobilières et par une diffusion de l'offre via la base adresses du Comité Départemental du Tourisme de Vendée. Trois offres ont été faites.

Il est proposé de retenir la SOCIETE ZAK & P CAPITAL, qui présente un projet de lotissement en lots libres. La seule condition suspensive posée est l'obtention d'un permis d'aménager de 18 lots développant au minimum une SHON de 2 200 m², purgé de tout recours. Le prix de cession se porte à 650 000 € pour une SHON de 2 200 m² étant entendu que celui-ci pourra être révisé à raison de 295 € / m² au-delà.

Un compromis de vente d'une durée de validité de 12 mois à compter de sa signature pourrait ainsi être signé avec cette société.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la vente de la Colonie de Notre Dame de Monts cadastrée AS n° 3, au prix de 650 000 € révisable selon les conditions définies dans la présente délibération, au profit de la SOCIETE ZAK & P CAPITAL, ou toute société qui s'y substituera et a autorisé le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente définitif et toutes pièces s'y rapportant.**

22 – LA CHABANNE : CESSION D'UN TERRAIN AU CONSEIL REGIONAL

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La parcelle AH n° 252 de 408 m² propriété de la Ville de Riom est incluse dans l'enceinte du Lycée Marie Laurencin. Ce foncier ne présentant aucune utilité pour la commune et n'étant grevé d'aucune servitude, il est proposé de le céder gratuitement au Conseil Régional, par ailleurs propriétaire du foncier d'assiette du lycée.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la cession gratuite au Conseil Régional de la parcelle AH n° 252 de 408 m².**

23 – RUE DES VIGNES FROIDES : ECHANGE DE TERRAINS

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La Ville a l'opportunité d'échanger la parcelle AE n° 817 de 118 m², ainsi qu'1 m² situé au droit de foncier appartenant à un riverain avec la parcelle AE n° 819 de même contenance appartenant à la ville de Riom. Cet échange permettra de créer un accès à l'AFU des Tonnelles par la rue des Vignes Froides.

Les frais notariés seront supportés par moitié par les 2 parties.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur le principe de cet échange de parcelles et a autorisé le Maire à signer tous actes en conséquence.**

24 – 2 RUE ANTOINE CAUX : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CROIX ROUGE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La Ville de Riom va mettre à disposition de la Croix Rouge, après travaux, des locaux au 2, rue Antoine Caux, à compter du 1^{er} mars 2012.

En contrepartie de cette mise à disposition gratuite, la Croix Rouge réglant toutefois ses charges, elle s'engage à participer à plusieurs actions telles que mise à disposition de personnes formées aux premiers secours lors de manifestations, mise en place d'initiations aux premiers secours en direction du personnel municipal, etc.

- ✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer avec la Croix Rouge la convention de partenariat, renouvelable annuellement par tacite reconduction, après transmission par l'association d'un bilan des actions menées pour la ville et d'un bilan financier.**

25 – CHALUCET : REPRISE DU BAIL A COMPLANT – AGREMENT DU NOUVEAU COMPLANTEUR

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Madame Danièle DEAT bénéficiaire d'un bail à complant consenti par la Ville de Riom sur la parcelle YD n° 31 de 4 950 m² située au lieudit « Chalucet » cesse son activité de chef d'exploitation viticole.

Elle a demandé à la Commune d'agréer son successeur Monsieur Benoit MONTEL demeurant à Riom, nouveau complant auquel sera transféré le bail à complant. Monsieur Benoit MONTEL exploite déjà la vigne située sur la parcelle YD n° 32 appartenant à la Ville de Riom.

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer un avenant n° 2 au bail à complant du 24 juin 1988 et la modification n° 2 à l'accord d'exploitation de la vigne.**

26 – BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Rapporteur : Gérard SOULIER

Dans le cadre des investissements pour 2012, la Commune envisage de réaliser les travaux suivants :

- Ecole maternelle Jean Rostand : création d'une deuxième salle de repos avec un accès depuis le couloir existant
- Site des Abattoirs : réfection des toitures des locaux de stockage des associations
- Eglise Saint Amable : travaux de sécurité sur les 2 frontons des entrées
- Caserne Vercingétorix : réfection de l'enduit de la façade Ouest donnant sur le Mail Dumoulin
- Remplacement des menuiseries extérieures du logement Nord à Jean Moulin.

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer les dossiers de demande d'obtention des autorisations relatives aux travaux cités.**

Remarques de Mmes MACHANEK et DUBREUIL.

27 – POLITIQUE FONCIERE DE LA VILLE : BILAN ANNUEL 2011 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Ce bilan concerne l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal durant l'année 2011, que ces opérations aient été réalisées par la collectivité elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la collectivité. Le montant des cessions qui ont eu lieu en 2011 s'élève à 407 842,48 €, le montant des acquisitions est de 45 030 €.

- ✚ **Le Conseil Municipal a pris acte du bilan 2011 présenté.**

28 – CENTRES SOCIAUX – SUBVENTIONS 2012 : AVENANTS AUX CONVENTIONS

Rapporteur : Gérard SOULIER

Dans le cadre du budget, des subventions ont été créditées, conformément aux accords passés avec certains organismes et associations.

Afin de procéder au versement de ces montants, il convient d'établir des avenants aux conventions en vigueur concernant Espace Couriat pour 73 000 € et l'ARASC pour 108 000 €.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les avenants 2012 avec les organismes sus-visés.**

29 – MAISON DES ASSOCIATIONS : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PERMANENTS – ANNEE 2011-2012

Rapporteur : Joseph PELLIZZARO

Les associations riomoises peuvent bénéficier de la mise à disposition de créneaux permanents au sein de la Maison des associations.

Des avenants sont établis chaque année pour tenir compte des modifications d'horaires, changement d'activités ou autres.

Pour l'année scolaire 2011-2012, 21 associations font l'objet d'un renouvellement à l'identique, 12 voient leurs créneaux ou locaux modifiés, 6 ont quitté la maison des associations, 2 nouvelles associations sont présentes.

- ➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants de mise à disposition des locaux, après remarque de Mme MACHANEK.**

30 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION « LE CHAMP DES NOTES »

Rapporteur : Gérard SOULIER

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 445 € à l'association « Le champ des notes » pour l'organisation d'un concert en partenariat avec l'école municipale de musique.**

31 – UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES PAR LES COLLEGES RIOMOIS : MODIFICATION DES TERMES DES CONVENTIONS TRIPARTITES

Rapporteur : Pierrette CHIESA

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a réexaminé le montant de sa participation financière en faveur des communes qui mettent à disposition des collégiens, leurs salles et gymnases pour la pratique de l'Education Physique et Sportive.

Les taux horaires retenus depuis la saison 2006/2007 étaient les suivants :

- 10.70 € l'heure pour les aires de jeux des salles dont la superficie est inférieure à 800m²,
- 12.00 € l'heure pour les aires de jeux des salles dont la superficie est supérieure ou égale à 800m².

Il s'élève, à compter de l'année scolaire 2011/2012, à 12€ par heure utilisée, quelle que soit la superficie de la salle concernée.

Par ailleurs, le versement de l'aide fera dorénavant l'objet de deux versements au lieu d'un : 50% après le vote du budget départemental et le solde au cours du second trimestre de l'année budgétaire en cours.

- ➡ **Les conventions pour l'année scolaire 2011/2012 établissant ces dispositions ont été approuvées, à l'unanimité, par l'Assemblée.**

32 – QUOTIENT FAMILIAL : BAREME 2012

Rapporteur : Gérard SOULIER

Le nouveau quotient familial (inspiré de celui de la CAF) entré en vigueur au 1^{er} avril 2011 subit une réévaluation de son barème chaque année en fonction de l'indice d'évolution des salaires en France. Pour l'année 2012, soit du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013, il est proposé que le barème reste inchangé. Cependant il convient de modifier le nombre de part pour une personne seule, soit 2 parts au lieu d'1,5 part afin de s'aligner au plus près de la Caisse d'Allocations Familiales et de favoriser l'usager.

Les ressources prises en compte sont l'ensemble des revenus (avant abattements) et des prestations sociales (y compris les prestations logement).

- ➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le gel du barème du Quotient Familial pour l'année 2012 (du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013).**

33 – QUOTIENT FAMILIAL : REGLEMENT AU 1^{ER} MARS 2012

Rapporteur : Gérard SOULIER

Depuis un an, le quotient familial de la Commune de Riom est en cours de modification afin d'établir une correspondance avec celui de la Caisse d'Allocations Familiales. De plus, la ville a signé en décembre 2010 une convention avec la CAF afin de bénéficier du service en ligne CAFPRO et ainsi faciliter les démarches aux usagers bénéficiaires d'un numéro allocataire.

A noter que les conditions déterminant l'éligibilité au quotient familial sont calées sur celles de la CAF (nombre de parts, conditions de révision du droit à quotient familial).

Les modalités de calcul et de fonctionnement du quotient familial font désormais l'objet d'un règlement intérieur.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement du quotient familial qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2012.**

34 – PARTENARIAT AVEC L'A.A.R.J. - SUBVENTION 2012 : AVENANT A LA CONVENTION

Rapporteur : José DUBREUIL

Par convention du 30 juin 2006, la Commune et l'A.A.R.J. ont défini les modalités de partenariat et notamment les modalités financières.

L'Association reçoit chaque année une subvention de fonctionnement qui lui permet de soutenir ses activités générales. Pour l'année 2012, il est proposé de lui verser une subvention de 230 000 € (dont 54 000 € de subvention complémentaire), sous forme de versements fractionnés dans l'année soit : un acompte de 50 % en février 2012, le second versement intervenant en cours d'année.

- ➡ **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant relatif à la subvention de fonctionnement 2012, après remarques de Mme MACHANEK.**

35 – MATERIEL SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : José DUBREUIL

Dans le but d'améliorer l'accueil des enfants dans les structures « Petite Enfance » et les accueils de loisirs, la Commune va se doter de nouveaux matériels. Le montant total de ces achats est d'environ 14 700 €.

Il convient de formuler une demande pour la prochaine commission d'attribution de la Caisse d'Allocations Familiales, qui peut, en effet, allouer à la ville une subvention à hauteur de 40 % du montant pour les accueils de loisirs et de 30 % pour les structures « Petite Enfance ».

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter la subvention auprès de la CAF.**

36 – RAPPORT ANNUEL 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME (S.I.E.G.)

Rapporteur : Gérard SOULIER

- ➡ **Le Conseil Municipal a pris acte des documents fournis à ce jour par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, après compte rendu oral de M. JACOB, représentant la Commune au S.I.E.G.**

37 – EPF-SMAF : ADHESION DE COLLECTIVITES

Rapporteur : Gérard SOULIER

- ➡ **Des Collectivités ayant demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.**

38 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

➡ L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu, après remarques de Mmes MACHANEK et JULIEN PALUMBO.

L 2122-22-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 193 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notification	Montant HT	Avenants 2011
10059.4	Fourniture viande crue et cuite (4ème trim subséquent)	POMONA PASSION FROID 69800 ST PRIEST	05/10/11	4 200,17	
11020	Maîtrise d'œuvre relative à la construction des archives	Cabinet MTa 63000 CLERMONT FD	19/08/11	88 962,10	1 740,00
		CS2N 63000 CLERMONT FD		13 039,75	
		BETMI 63170 AUBIERE		15 300,78	
		Auvergne Energie Solution 63000 CLERMONT FD		12 921,85	
	Contrôle Technique	ECHOLOGOS 63170 AUBIERE	09/09/11	3 395,52	
	Coordination sécurité santé	SOCOTEC 63000 CLERMONT-FERRAND		5 700,00	
		JP Ingénierie Bâtiment 63000 CLERMONT-FD	20/08/11	3 240,00	
11026	Maintenance installations chaudes et froides de la cuisine centrale	ADS 63370 LEMPDES	13/09/11	1 940,00	
11030	Riom mag : conception, impression et régie publicitaire (montant estimatif sur 3 ans)	Lot 3 : Centre France Publicité 63000 CLERMONT FD	11/10/11	néant	
11033	Télesurveillance (montant estimatif sur 4 ans)	PERIN TELESURVEILLANCE 60280 CLAIROIX	17/11/11	1 872,00	
11041	Illumination	CRE-LIGHT 63112 BLANZAT	21/09/11	TF : 99 332,00 TC : 2 971,00	
11045	Téléphonie	Lot 1 : FRANCE TELECOM 69003 LYON	27/10/11	69 000,00 maxi 3 ans	
		Lot 2 : SFR 92190 MEUDON	05/10/11	69 000,00 maxi 3 ans	
		Lot 3 : SFR 92190 MEUDON	05/10/11	45 000,00 maxi 3 ans	
11046	Réfection mûr cimetière	COMTE 42600 CHAMPDIEU	01/09/11	77 604,50	
11047	Aménagement du lit du Sardon	STE 63800 COURNON	24/08/11	10 810,00	
11048	Travaux de chauffage, isolation et couverture au Parc des Fêtes	Lot 01 : DOMES ETANCH 63100 CLERMONT FD	07/10/11	18 865,59	
		Lot 02 : CHARTRON 63000 CLERMONT FD	07/10/11	94 016,02	
		Lot 03 : GS2A 63350 MARINGUES	26/11/11	27 811,00	
		Lot 04 : GS2A 63350 MARINGUES	12/11/11	10 440,00	

		Lot 05 : MEULNET 63200 RIOM	10/10/11	8 823,00	
		Lot 06 : MATHIEU GIRAUD 63430 PONT DU CHÂTEAU	07/10/11	56 164,84	
11049	Service d'essouchage (montant estimatif annuel)	SARL DESSCH.ARBRES 81310 LISLE SUR TARN	09/11/11	3 565,00	
11053	Assurance DO Construction des Serres	SARRE Moselle 57401 SARREBOURG	18/10/11	11 954,22 TTC	
11054	Maîtrise d'œuvre démolition et confortement de l'îlot Grenier	ENOPHI 63800 COURNON CS2N 63000 CLERMONT FD Ouest Coordination 63000 CLERMONT-FD	03/10/11	17 620,00 6 100,00 11 900,00	
11055	Travaux clôture	GRANDS STADES 33170 GRADIGNAN	03/10/11	26 455,50	
11056	Colonnes enterrées verres	CITEC ENVIRONNEMENT 92737 NANTERRE	07/10/11	18 298,00	
11057	Eco-conduite	CPECO 18000 BOURGES	BC	18 000,00 (estimatif)	
11059	Maîtrise d'œuvre église du Marthuret (Accessibilité) Contrôle technique Coordination sécurité santé	Michel TRUBERT 77300 FONTAINEBLEAU Cabinet Dubois 86130 St GEORGES LES BAILLARGEAUX SOCOTEC 63000 CLERMONT-FERRAND DEBOST 03200 VICHY	18/10/11 28/12/11 04/11/11	17 933,27 2 758,98 1 750,00 1 088,00	
11060	Pose et dépose des illuminations de fin d'année (montant sur 4 ans avec tranche fermes et conditionnelles)	EIFPAGE 63200 RIOM	14/11/11	180 100,00	
11061	Travaux branchement plomb Rue Marsat	EUROVIA/SADE 63000 CLERMONT FD	22/12/11	189 395,00	
11062	Démolition îlot Grenier	SANCHEZ 63450 TALLENDE	14/11/11	359 000,00	
11063	Achat de défibrillateur (12 défibrillateurs sur 3 ans)	SCHILLER France 77600 BUSSY ST GEORGES	BC	14 901,00	
11066	Compresseur air	DISSAY 63200 RIOM	BC	1 155,00	
11067	Remplacement poteaux incendie	SEMERAP 63200 RIOM	21/11/11	37 953,00	
11070	Aménagement de bureaux au Sce accueil de l'Hôtel de Ville	Louis GENESTE 63100 CLERMONT-FD	05/12/11	32 032,49	
11072	Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes	APR SECURITY 69730 GENAY	27/12/11	Maximum 15 000 € sur 3 ans	

L 2122-22-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS

- ◆ Résiliation (Madame Angéline AUCLAIR) pour l'emplacement de parking n° 55, 3^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Monsieur Mathieu COLLETTE) pour l'emplacement de parking n° 54, 3^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Monsieur Philippe ROBARDET) pour l'emplacement de parking n° 62, 3^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Madame Julie MADIC) pour l'emplacement de parking n° 35, 2^{ème} niveau
- ◆ Location (Madame Laure PERKHUN) du parking n° 34, 2^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 38,42 €

- ◆ Location (Monsieur Frédéric TREMENT) du parking n° 35, 2^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 38,42 €
- ◆ Location (Madame Virginie VEILLET) du parking n° 39, 2^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 38,42 €
- ◆ Location (Madame Isabelle PASQUIER) du parking n° 54, 3^{ème} niveau, de jour, moyennant un loyer mensuel de 18,84 €
- ◆ Location (Madame Laurence CARTIER) du parking n° 55, 3^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 34,15 €
- ◆ Location (Monsieur Patrick BONNOT) du parking n° 62, 3^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 34,15 €

JARDINS DU COURIAT

- ◆ Résiliation au 31 octobre 2011 de la location à Madame APADOO de la parcelle CK n°100p pour 133 m². Relouée au 1^{er} novembre 2011 à Monsieur Nicolas BRAMENE
- ◆ Résiliation au 31 octobre 2011 de la location à Monsieur Jean-Pierre TAUPIN de la parcelle CK n°100p pour 301 m². Relouée au 1^{er} novembre 2011 à Madame Sandra APPADOO
- ◆ Résiliation au 31 octobre 2011 de la location à Madame Isabelle SERVOL de la parcelle CK n°100p pour 172m². Relouée au 1^{er} novembre 2011 à Monsieur Pascal XAPELLI
- ◆ Résiliation au 31 octobre 2011 de la location à monsieur Jean-Luc NOBLET de la parcelle CK n°100p pour 140 m². Relouée au 1^{er} novembre 2011 à Monsieur Pierre CAQUOT

JARDINS DES MOULINS

- ◆ Résiliation au 31 octobre 2011 de la location à Madame Ana RIBEIRA DE SA HERMANI de la parcelle BK n°433p pour 193 m². Relouée au 1^{er} novembre 2011 à Monsieur Christian BRAS
- ◆ Résiliation au 31 octobre 2011 de la location à Madame Virginie DUPONTREVE de la parcelle BK n°433P pour 142 m². Relouée au 15 novembre 2011 à Monsieur Yohann FERNANDES

L 2122-22-7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- Création d'une régie de recettes pour les animations de la Direction Action Sociale (ateliers du CCAS).
- Création d'une régie d'avances pour menues dépenses à la Direction Enfance Jeunesse.

L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

30 ans

8 renouvellements
2 achats

50 ans

3 achats

Cases columbarium :

15 ans

3 achats

50 ans

2 achats

L 2122-22-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Société BETALM	- Solde maîtrise d'œuvre Rexy	1 972,60 € 1 492,61 €
GEOVAL, Géomètre	- Relevé topographie du cimetière de Riom parcelle BV5 55	4 054,44 €
SOCOTEC, SA	- Mise en sécurité du Centre J. Gaidier (solde)	1 196,00 €
	- Repérage plomb aux archives	562,12 €
KENNOUCHE,	- Consultations Me Treins	200,00 €
TREINS, POULET,	- Protection fonctionnelle d'un agent	850,00 €
VIAN, Avocats	- Protection fonctionnelle d'un agent	478,40 €

JP INGENIERIE BATIMENT	Coordination sécurité et protection santé - Plan d'eau Parc Virlogeux	734,64 € 244,88 €
	- Avenue du Cdt Madeline	538,20 € 96,09 €
Société BGN, Géomètre	- Division YM 96	457,47 €
M. le Trésorier Pal	- Indemnité de Conseil 2011	3 222,30 €
GANDRILLE Hervé, Architecte	Expertise immeuble - Affaire Bonhomme - Affaire Chassaing	1 194,80 € 1 254,60 €
Me MOLIN, Huissier	- PV constat	113,17 €

L 2122-22-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Préemption d'un jardin situé à Planchepaleuil cadastré section AS n°198 pour 1435 m² au prix de 8 610 €. L'objectif de l'acquisition est la constitution d'une réserve foncière en vue de créer des jardins familiaux.

L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

RESSOURCES HUMAINES :

- Protection juridique d'un agent (service Police) : agression verbale
 - Plainte déposée le 06.09.2010
 - Audience de composition pénale le 13.10.2010
 - Composition pénale n'est pas homologuée. Le TGI de Clermont-Ferrand est compétent pour une action en correctionnel.
 - Jugement du Tribunal correctionnel le 07.12.2011 reconnaît le prévenu coupable d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et le condamne à une amende de 150 € sur l'action publique, outre 150 € en réparation du préjudice moral et 500 € au titre de l'article 475-1 du C.P.P. sur l'action civile.
- Agent communal c/ Ville :
 - Requête en annulation du 04.03.2011 auprès du TA contre une décision de refus d'octroi d'absences de service à titre permanent.
 - Mémoire en défense de la Commune le 16.05.2011 et le 02.12.2011
- Agent communal c/ Ville :
 - Requête en annulation du 04.03.2011 auprès du TA contre un changement d'affectation.
 - Mémoire en défense de la Commune le 31.05.2011 et le 02.12.2011
- Agent communal c/ M. P. :
 - Citation d'appel en la cause devant le TGI de Clermont-Fd délivrée le 28.03.2011 à la requête d'un agent communal agressé afin que la Commune fasse connaître le montant du préjudice né du maintien de la rémunération de son agent pendant une ITT de 11 jours.
 - Réclamations chiffrées de la Commune présentées par courrier le 30.03.2011.
 - Jugement mis en délibéré au 07.02.2012.

URBANISME – Secteur Sauvegardé :

- Ville c/ Costilles – 28 boulevard Desaix : réalisation de portes de garage sans autorisation
 - P.V. transmis au Procureur le 26.05.2009
 - Courriers recommandés adressés à M. Costilles non récupérés : Procureur saisi

- Courrier de M. Costilles adressé au Commissariat et Procureur le 04.12.2009
- Dossier en cours chez le Procureur
- Ville c/ Hoffmann – Rue de Planchepaleuil : construction d'une habitation et pose de mobil-home en zone UJardin sans autorisation
 - P.V. transmis au Procureur le 28.07.2009
 - Dossiers complémentaires transmis au Procureur
 - Courrier au Procureur le 12.07.2010 : construction non démoile
 - Jugement le 06.04.2011 : relaxe de A. HOFFMANN et condamnation de S. HOFFMANN à 1 500 €
- Ville c/ SCI les Tournesols ZA de Layat II : construction d'un mur de clôture sans autorisation
 - P.V. en date du 09.03.2010
 - Transmission au Procureur le 26.03.2010
- Ville c/ SAHUT – 10 rue Albert Evaux : changement de fenêtres sans autorisation
 - P.V. en date du 01.06.2010
 - Transmission au Procureur le 21.06.2010
 - Rendez-vous sur place avec l'ABF pour trouver une solution amiable
 - Courrier à M. et Mme Sahut pour valider une mise en peinture de la porte de garage et fenêtres le 29.11.2010
 - Courrier du 21.12.2011 demandant la régularisation
- Ville c/ GARDELLE – 12 rue Saint Louis : non respect du permis de construire
 - P.V. en date du 28/06/2010
 - Transmission au Procureur le 21.07.2010
- Ville c/ VILLEMIN – 22 avenue du Stade : surélévation de clôture sans autorisation et non réglementaire
 - P.V. en date du 28.07.2010
 - Transmission au Procureur le 04.08.2010
 - Audience le 20.04.2011 : jugement M. Villemin déclaré coupable des faits reprochés, condamné au paiement d'une amende de 300 €
 - Courrier le 30.06.2011 au Procureur de la République pour indiquer que pour ce type de procédure la Ville aurait souhaité une démolition de la construction en infraction comme demandé dans le courrier du 10.02.2011
- Ville c/ CABLAT – 16 rue Massillon : pose de menuiseries sans autorisation et non conforme
 - P.V. en date du 29/07/2010
 - Transmission au Procureur le 04.08.2010
 - Point fait avec assistante ABF afin de définir les interventions permettant de régulariser la situation le 05.11.2010
 - Travaux en cours
- Ville c/ CONCHON – 83 boulevard Desaix : aménagement d'un local (coiffeur) sans autorisation (enseigne – modification aspect extérieur – EPR)
 - P.V. en date du 14/02/2011 notifié aux personnes
 - Transmission au Procureur le 15.03.2011
 - Convocation le 23.08.2011 à une procédure de médiation auprès de l'ASAVAIP à Clermont-Ferrand à laquelle Mme Conchon n'a pu assister.
 - Médiation avec Mme CONCHON et son avocat qui s'est engagée à déposer des dossiers le 07.11.2011
 - Dépôt d'une déclaration préalable et d'une demande d'enseigne pour réaliser des travaux et régulariser la situation (en instruction) le 11.01.2012
- Ville c/ GARAND – 3 rue de Saint-Don : travaux de clôture non conformes
 - P.V. en date du 14/02/2011
 - Transmission au Procureur le 15.03.2011
 - Travaux régularisés
- Ville c/ CARDOSO – 17 faubourg de Bardon : travaux de ravalement et clôture sans autorisation
 - P.V. en date du 14/02/2011

- Transmission au Procureur le 15.03.2011
- Dépôt dossier afin de régulariser le 24.05.2011
- Travaux non réalisés
- Ville c/ OFFMAN – La Palaine : travaux sans autorisation créant une structure
 - P.V. en date du 31/03/2011
 - Transmission au Procureur le 18.04.2011
 - Dépôt d'un dossier de déclaration préalable le 30.08.2011 pour proposer une intervention sur les façades et mur de clôture afin de régulariser la situation.
 - Dossier refusé.
- Ville c/ CAETANO – Chemin du Maréchat : travaux sans autorisation et non régularisables
 - P.V. en date du 05.05.2011
 - Notification à M. Caetano le 19.05.2011
 - Transmission au Procureur le 19.05.2011
 - Le Parquet de Clermont demande un complément de renseignements le 12.12.2011
 - Réponse adressée au Procureur le 29.12.2011
- Ville c/ Entreprise MARGOUM et Consorts BLAZEIX – parcelle CK 103 – entrée Sud Riom : remblaiement de terre non autorisé
 - P.V. en date du 13.07.2011
 - Arrêté interruptif de travaux le 13.07.2011
 - Notification à M. Blazeix Jean-François, Mme Blazeix Marguerite, l'Entreprise Margoum le 15.07.2011
 - Transmission au Procureur le 15.07.2011
 - Courrier le 22.07.2011 de l'entreprise Margoum pour informer la Ville qu'il s'agit de bonne terre que celle-ci sera retirée d'ici fin 2011.
 - Courriers adressés aux propriétaires et à l'entreprise pour relancer le 28.11.2011
 - Réponse de l'entreprise qui ne peut tout enlever pour fin d'année mais qui s'engage à le faire dès que l'avancement de leur chantier leur permettra le 06.12.2011
- Ville c/ LEBEL – 9 rue Sirmon : pose de porte de garage et porte d'entrée sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
 - P.V. en date du 09.01.2012
 - Transmission au Procureur le 19.01.2012
 - Notification à M. et Mme Lebel le 19.01.2012
- Ville c/ LENAT – 5 bis rue Sirmon : pose de porte de garage sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
 - P.V. en date du 09.01.2012
 - Transmission au Procureur le 19.01.2012
 - Notification à M. et Mme Lenat le 19.01.2012
- Ville c/ N'GUYEN - BARRET – 6 rue Anne Dubourg : pose de 3 fenêtres PVC sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
 - P.V. en date du 09.01.2012
 - Transmission au Procureur le 19.01.2012
 - Notification à M. N'Guyen et Melle Barret le 19.01.2012
- Ville c/ SCLS – 13 rue Marivaux : pose de porte en PVC sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé
 - P.V. en date du 09.01.2012
 - Transmission au Procureur le 19.01.2012
 - Notification à la SCI SCLS le 19.01.2012

ADMINISTRATION GENERALE :

- AUBIGNAT c/ Ville :
 - Requête du 05.05.2011 devant le Tribunal Administratif tendant à l'annulation partielle d'un arrêté de circulation.
 - Mémoire en défense le 30.06.2011.

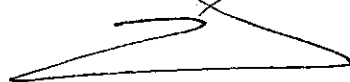
- RAMBAUD c/ Ville :
 - Requête du 10.08.2011 devant le Tribunal Administratif demandant 17 000 € de dommages et intérêts outre 2 000 € au titre de l'article L 761-1 du CJA, suite à une chute sur la voie publique en 2005.
 - Conclusions en défense novembre 2011
- OFFMAN c/ Ville :
 - Requête du 09.09.2011 devant le Tribunal Administratif tendant à l'annulation d'un refus de raccordement.
 - Conclusions en défense le 07.12.2011 et le 15.11.2011.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 17 février 2012

LE MAIRE,
Conseiller Général,


Jean-Claude ZICOLA

